

# Assurances sociales

L'Allemagne dispose d'un système social très bien organisé, qui vous protège, en tant que salarié, contre les plus grands risques encourus pendant votre séjour en Allemagne, par exemple en cas d'accident du travail ou de chômage. En Allemagne, vous recevrez votre numéro d'assuré social par la poste. Vous devrez indiquer ce numéro à votre employeur, d'ailleurs il vous le demandera dans tous les cas. Conservez bien ce numéro, car vous en aurez besoin pour chaque nouvel emploi.

Vous n'avez pas à vous soucier du versement des cotisations, votre employeur les paie directement aux assurances.

Lorsque vous travaillez en Allemagne, vous êtes habituellement affilié aux cinq assurances suivantes :

## Assurance maladie obligatoire

Afin qu'une maladie ne se transforme pas en un risque financier pour vous, les caisses d'assurance maladie obligatoires vous couvrent, vous et votre famille en cas de maladie. L'assurance maladie prend en charge les frais de consultation médicale ainsi que la plupart des médicaments. Vous avez l'embarras du choix, car en Allemagne vous pouvez choisir entre un grand nombre de caisses d'assurance maladie différentes. Si vous n'étiez plus satisfait de la vôtre, il vous est possible d'en changer.

La contribution sociale pour l'affiliation à l'assurance maladie obligatoire est actuellement de 15,5 pour cent appliqués sur votre salaire brut, dont 8,2 pour cent à votre charge et 7,3 à verser par votre employeur.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'assurance maladie dans le chapitre Assurance maladie.

## Assurance dépendance

L'assurance dépendance vous couvre en cas de longue maladie et d'une incapacité de travail. En cas de survenance de ce risque, l'assurance prend en charge les coûts pour

vos soins.

L'affiliation à l'assurance dépendance obligatoire représente actuellement 2 pour cent de votre salaire brut, dont 1,2 point de pourcentage pour vous et 0,8 point de pourcentage pour votre employeur.

## **Assurance individuelle accidents**

En Allemagne, cette assurance vous protège des éventuels hauts risques financiers consécutifs à un accident survenu à votre poste de travail. Elle prend en charge les frais de traitement médical et de réinsertion dans la vie professionnelle après un accident du travail. L'affiliation à une assurance accident est gratuite pour vous, mais payante pour votre employeur.

## **Assurance chômage**

L'assurance chômage vous verse un revenu pendant une certaine période en cas de chômage. Seule condition à respecter : vous devez avoir été assuré pendant au moins un an au cours des deux années passées et chercher du travail. L'agence pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) vous aidera dans ce cas pour le placement.

L'affiliation à l'assurance chômage représente actuellement 3 pour cent de votre salaire brut, dont vous et votre employeur payez chacun 1,5 point de pourcentage.

## **Assurance vieillesse**

L'assurance vieillesse obligatoire vous verse une pension une fois que vous serez à la retraite. La cotisation est fonction de votre revenu et de la durée de votre activité salariée en Allemagne.

Si vous quittez l'Allemagne, vos droits au versement de la retraite n'en sont bien sûr pas touchés. Dès que vous atteindrez la date de départ à la retraite, chaque État membre de l'UE ou de l'EEE, dans lequel vous avez travaillé, devra vous verser une pension conformément à leurs conditions en vigueur. Ainsi, si vous avez par exemple travaillé en Allemagne et en Espagne, les deux pays vous verseront une pension de retraite.

L'affiliation au régime légal de l'assurance vieillesse représente actuellement 19,6 pour cent de votre salaire brut, dont vous et votre employeur payez chacun 9,8 points de pourcentage.

## Références croisées

[Assurance maladie](#)